



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange LE LAN, Maire.

PRESENTS [13]: Ange LE LAN, Daniel HENAFF, Nadine LE BRAS, Magali Le ROUX, Chantal PICARDA, Patrick LE GALLIC, Ludovic JEGOREL, Valérie LAMY, Delphine LE GAL, Matthieu LE DORVEN, Sébastien WACRENIER, Marie-Claude BEYRIS, Pascal NAVENNEC.

→ Mr Ludovic JEGOREL est arrivé au cours de la séance de Conseil Municipal (point n°5).

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE [2]: Pierre JULOU a donné pouvoir à Sébastien WACRENIER, Laëtitia ROYANT a donné pouvoir à ANGE LE LAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal PICARDA

DATE DE LA CONVOCATION : JEUDI 19 JUIN 2014

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 23 avril 2014 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1- DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Direction des Services Fiscaux du Morbihan, les listes de personnes proposées (12 titulaires et 12 suppléants) lors du dernier conseil municipal (le 23 avril 2014) pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doivent être modifiées. En effet, quelques personnes ne respectaient pas les critères requis par la Direction des Services Fiscaux pour figurer parmi les membres de la CCID. Monsieur Le Maire rappelle ensuite au Conseil Municipal que la Commission participe à l'évaluation des locaux et des parcelles (leur valeur locative) ayant fait l'objet d'un changement et complète le recensement établi par le centre des impôts fonciers.

Ainsi, après avoir procédé aux modifications demandées par les Services Fiscaux, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal les listes suivantes de titulaires et de suppléants:

TITULAIRES	SUPPLEANTS
LE MOUËLLIC Louis Chemin des Lavandières - 56 320 MESLAN	VALLEGANT ALBERT Cité du Stade- 56 320 MESLAN
BENOT Louise Le Drennec - 56 320 MESLAN	LE SCOUL Odile 26 Rue Joseph Le Gallo- 56 320 MESLAN
LIPSKI Jean-Claude - 56 320 MESLAN	BROUSTAL Jean-Paul 6 Cité du Bel Air
DEMATTEO Jean-Baptiste Moulin de Stang Hingant- 56 320 MESLAN	PRIGENT François 7 Rue Saint-Melaine - 56 320 MESLAN
LAMY Valérie Kerbreton- 56 320 MESLAN	LE MANACH Henri Chemin des Lavandières - 56 320 MESLAN
LE BRAS Nadine 9 Hameau de Kerguerizen- 56 320 MESLAN	OUVRARD Guy 14 Rue Joseph Le Gallo - 56 320 MESLAN
RETY Jean-Claude Cité du Bel Air- 56 320 MESLAN	HENAFF Daniel Le Ouenec - 56 320 MESLAN
FLEGEO Thérèse 16 Rue Joseph Le Gallo- 56 320 MESLAN	LE GALLIC Patrick 7 Rue de Lann Maria - 56 320 MESLAN
LE FUR Guy 13 Rue de Beg Er Lann- 56 320 MESLAN	DANIEL Anne Kerbreton- 56 320 MESLAN
CARRE Alexandre Lann Er Pardon- 56 320 MESLAN	BEYRIS Marie-Claude Rosguilloux- 56 320 MESLAN
GUEGAN Christine Kerandouarne- 56 320 MESLAN	NESTOUR Bernard Marlac'h- 56 320 MESLAN
HUILIZEN Michel Kerlerien Fleurs 56 240 INGUINIEL	RICHARD Nadine 31 Rue Corderie- 56 320 LE FAOUE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les listes proposées par Monsieur Le Maire après modification qui sont à transmettre à la Direction des Services Fiscaux du Morbihan en vue de la désignation par leurs soins des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs.

2- DESIGNATION D'UN ELU REFERENT PCET/ ROI MORVAN COMMUNAUTE

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner parmi les délégués titulaires (Ange LE LAN et Delphine LE GAL) et délégués municipaux (Daniel HENAFF et Sébastien WACRENIER) de Roi Morvan Communauté, un élu référent du Plan Climat Energie Territorial (PCET) qui siègera au comité de pilotage constitué au niveau communautaire. Le PCET constitue un "cadre" pour un territoire permettant de regrouper, développer et rendre visible l'ensemble de ses politiques énergétiques, d'adaptation et de lutte contre le réchauffement climatique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Ange LE LAN comme élu référent PCET au niveau communautaire.

3- PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est permis, sur la base de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984, alinéa 5, de recruter du personnel contractuel pour , "les emplois (dans les communes de moins de 2 000 habitants) dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public " (cas des ATSEM). Monsieur Le Maire ajoute ensuite qu'en raison du nombre encore important d'élèves scolarisés en cycle 1 à l'Ecole L'Arbre Jaune à la rentrée scolaire 2014-2015, il est nécessaire de recruter un agent pour exercer les fonctions d'ATSEM à l'Ecole Publique.

Ainsi, conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84 -53 du 26/01/1984, alinéa 5, Monsieur Le Maire propose de renouveler le contrat de Mme Solenn LE MAO (en exercice depuis 3 années au sein de la collectivité sur la base cet article, donc non limitée par la durée de 6 ans à ce jour) du 02 septembre 2014 au 03 juillet 2015 en tant qu'agent d'animation à temps non-complet pour :

- exercer les fonctions d'ATSEM à l'Ecole Publique de l'Arbre Jaune,
- assurer l'accompagnement des enfants pour les trajets de l'Ecole à la Cantine
- encadrer les temps d'activités périscolaires mis en place par la Commune.

Son temps de travail serait organisé de la manière suivante pour l'année scolaire 2014/ 2015 :

- de 9h00 à 12h10 et de 12h50 à 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- de 9h00 à 12h00 les mercredis
- de 15h00 à 16h30 les mardis (encadrement des Temps d'Activités Périscolaires)

Toutefois, des modifications pourront être apportées aux horaires énoncés ci-dessus en fonction des effectifs en présence à la rentrée scolaire, de l'organisation qui sera déterminée par la Directrice de l'Ecole de l'Arbre Jaune et des temps d'activités périscolaires définis par la collectivité suite à l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'autoriser Monsieur Le Maire à recruter du personnel non-titulaire sur la base de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984, alinéa 5, afin de pourvoir le poste d'ATSEM à l'Ecole Publique de l'Arbre Jaune.

4- REGLEMENT INTERIEUR DU BOULODROME

Monsieur Sébastien WACRENIER, adjoint à la Vie Associative et aux Sports, explique au Conseil Municipal qu'à ce jour, il n'a pas encore été établi de règlement intérieur pour le boulodrome de la Commune. Or, Monsieur Sébastien WACRENIER précise que, pour définir les conditions d'utilisation du bâtiment et assurer leur respect par tous les utilisateurs, il s'avère nécessaire d'en établir un en bonne et due forme. Monsieur Sébastien WACRENIER ajoute que la Commission "Vie Associative et Sports" a travaillé lors de ses réunions sur l'élaboration de ce règlement intérieur et que ce dernier a reçu l'avis favorable de l'association "l'Amicale des Boulistes", principale utilisatrice du bâtiment. Monsieur Sébastien WACRENIER présente ensuite au Conseil Municipal le contenu du règlement intérieur (Conditions d'accès, horaires d'ouvertures, Obligations des utilisateurs, Conditions d'utilisation, Clefs du boulodrome, Respect des lieux, Consommation de boissons, Sécurité/ responsabilité, Assurance, Conditions d'organisation des manifestations...).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le règlement intérieur du boulodrome élaboré par la Commission "Vie Associative et Sports".

5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON COMMUNALES

Monsieur Sébastien WACRENIER rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé lors du Conseil Municipal du 23 avril dernier de reporter la décision d'attribution des subventions aux associations non communales à une prochaine réunion de conseil afin de laisser le temps à la Commission "Vie Associative et Sports" de se réunir à ce sujet. La Commission, après s'être réunie le lundi 23 juin 2014, propose de répartir entre les associations non communales une enveloppe de 430€ de la manière suivante :

- | | |
|-------------------------------------|----------------------------------|
| -Le Faouët Gymnastique : 105€ | - Roz Glas : 30€ |
| -Cyclo Faouët : 55 € | - Solidarités paysans : 20€ |
| -Le secours Catholique : 50€ | - Enfants Arc en Ciel : 20€ |
| -Les Frimousses : 30€ | - Croix Rouge Gourin : 20€ |
| -L'Union des sapeurs-pompiers : 30€ | - AAPPMA Entente Haut Ellé : 20€ |
| -Ti Ann Dud Le Faouët : 30€ | - Les Restos du cœur : 20€ |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'attribuer aux associations non communales les subventions proposées par la "Commission Vie Associative et Sports" et détaillées ci-dessus.

6- TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX

A- Travaux de rénovation du Presbytère - Installation de la nouvelle bibliothèque et d'une salle multimédia

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que pour le projet de rénovation du Presbytère (dans l'optique d'y installer la nouvelle bibliothèque et la salle multimédia), divers lots ont été constitués. Monsieur Le Maire présente ensuite les devis réceptionnés en Mairie pour chaque lot et mentionne ceux qui ont été présélectionnés par la Commission des Travaux/ Acquisitions :

- ❖ **Lot n°1 : Peinture**
 - **David Peinture : 10 584 €HT (devis présélectionné par la Commission des Travaux)**
 - Lavole : 14 590€ HT
 - Grosjean : 17 545 € HT
- ❖ **Lot n°2: Menuiserie**
 - PVC
 - Gouic : 14 590 €HT
 - MLS : 16 728€HT
 - ALU:
 - **BCM : 18 345€HT (avec six menuiseries supplémentaires) = 23 000€ HT (devis présélectionné par la Commission des Travaux)**
 - Gouic : 22 627€ HT
 - Pro Fermetures: 22 826€ HT
 - Realu : 26 656€ HT
- ❖ **Lot n°3: Plomberie :**
 - Le Mouellic: 3 663€ HT
 - **Rety : 2 050€ HT (devis présélectionné par la Commission des Travaux)**
- ❖ **Lot n°4: Electricité**
 - **Le Biavant : 3 656,80€ HT (devis présélectionné par la Commission des Travaux)**
 - Chaven Electricité: 13 203€ HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- de choisir les entreprises suivantes pour réaliser les travaux de rénovation du Presbytère:

- ❖ **Lot n°1 : Peinture :**
Entreprise David Peinture pour un montant de 10 584€ HT
- ❖ **Lot n°2 : Menuiserie :**
Entreprise BCM Construction pour un montant de 23 000€ HT
- ❖ **Lot n°3 : Plomberie**
Entreprise Rety pour un montant de 2 050€ HT
- ❖ **Lot n°4 : Electricité**
Entreprise Le Biavant pour un montant de 3 656.80€ HT

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les devis correspondants et à suivre les travaux.

B- Construction d'un préau à Ecole Publique de l'Arbre Jaune

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, pour le projet de construction de préau à l'Ecole Publique de l'Arbre Jaune (côté Rue Joseph Le Gallo), divers devis ont été réceptionnés :

- **BCM construction : 41 390€ HT (avec maçonnerie)** - devis présélectionné par la Commission "Travaux et Acquisitions"
- Le Roux : 41 200€ HT (sans maçonnerie)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de choisir l'entreprise BCM Construction pour réaliser le préau à l'Ecole de l'Arbre Jaune.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis correspondant et à suivre les travaux.

7- DECISION MODIFICATIVE

▪ BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante (n°1):

<i>Investissement</i>	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
2188 opération 177 = + 5 000 € (ajout de 5000 € pour l'achat d'un nouveau véhicule pour les services techniques)	
2151 opération 101 = - 5000€ (travaux de voirie)	
2313 opération 113 = + 6.00 € (travaux à la Chapelle de Bonigeard, modification de la TVA)	1328 opération 113 = + 6.00 € (travaux à la Chapelle de Bonigeard, modification de la TVA)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la décision modificative proposée.

8- CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES (CTMA)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Roi Morvan Communauté a mené une étude sur 267 kilomètres de cours d'eau sur le bassin versant de l'Ellé et ses affluents. Cette étude a abouti à la définition d'un programme de travaux/actions sur 5 ans. Ces travaux seront réalisés dans le cadre d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA). Monsieur Le Maire ajoute que le CTMA matérialise un projet qui vise l'atteinte du bon état écologique et notamment le bon état hydromorphologique des cours d'eau, s'inscrivant ainsi dans les objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

Les actions retenues dans le programme sont les suivantes :

Travaux	Typologie
Travaux sur lit mineur	Diversification du lit : - Bloc, rechargement en granulats - Banquettes en engraissement (végétal ou minéral)
	Renaturation : - Création de méandres - Réactivation ancien lit mineur
Travaux d'aménagements d'abreuvoirs	Pompe à museau fixe
Travaux de plantation de berge	Plantation
Travaux sur ripisylve	Restauration
	Entretien
Travaux sur les petits ouvrages de franchissement	Rampe d'enrochement
	Remplacement de buse
	Autres travaux
Actions sur les espèces envahissantes	Arrachage
Suivi / évaluation	Indice biologique global normalisé (IBGN) ; Indice biologique diatomées (IBD) ; Indice poisson rivières (IPR)
Opérations de communications et d'informations	Opérations de communications et d'informations
Financement du poste de technicien de rivières	Financement du poste de technicien de rivières

Le coût du projet est estimé à 1 053 400 € sur 5 ans repartis comme suit :

Typologie de travaux et d'actions	Coût total (€ TTC)				
	Total général (€ TTC)	AELB	CG56	CCPRM	FDPPMA/AAPPMA
Travaux sur le lit mineur (TLIM)	507 100	253 550	152 130	80 420	21 000
Diversification du lit (DVL)	97 000	48 500	29 100	19 400	-
Renaturation (RNAT) - Création de méandres	410 100	205 050	123 030	61 020	21 000
Travaux d'aménagements d'abreuvoirs (TAMGT)	26 500	13 250	7 950	5 300	-
Pompe à museau fixe (PmFix)	26 500	13 250	7 950	5 300	-
Travaux de plantation de berges (TBRG)	75 000	22 500	22 500	30 000	-
Travaux sur ripisylve (TRIP)	106 100	45 100	29 180	10 000	21 820
Entretien (Ent)	28 000	9 800	7 000	-	11 200
Restauration (Rest)	53 100	26 550	15 930	-	10 620
Mesure d'urgence de gestion de la végétation	25 000	8 750	6 250	10 000	-
Travaux sur les petits ouvrages de franch. (TPOF)	81 300	40 650	24 390	16 260	-
Remplacement de la buse (RemplnonPonCadre)	56 400	28 200	16 920	11 280	-
Rampe d'enrochement (RmpEnrch)	22 500	11 250	6 750	4 500	-
Autre travaux (Autretravptof)	2 400	1 200	720	480	-
Actions sur les espèces envahissantes (AEE)	22 000	7 700	6 600	7 700	-
Arrachage Renouée du Japon (Arrach)	22 000	7 700	6 600	7 700	-
Sous-total Travaux	818 000	384 450	242 750	147 980	42 820
Opérations de communications et d'information (OPCOMINFO)	25 000	12 500	7 500	5 000	-
Suivi évaluation (SEVA)	50 400	25 200	15 120	10 080	-
Financement de poste (FINANPOSTE)	160 000	80 000	-	80 000	-
TOTAL sur 5 ans (€ TTC)	1 053 400 €	500 450 €	265 370 €	244 760 €	42 820 €
Total par an (€ TTC)	210 680 €	100 090 €	53 074 €	48 952 €	8 564 €

Pour faire reconnaître l'intérêt général d'une telle opération, il est demandé à chaque Commune membre de Roi Morvan Communauté de statuer sur le caractère d'intérêt général. De plus, certains travaux sont soumis au régime d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Ces deux procédures obligent à l'organisation d'une enquête publique auprès des habitants du bassin versant. Cette enquête publique s'est déroulée du 12 mai 2014 au 11 juin 2014.

Dans ce cadre, et au titre de l'article R 214-8, alinéa 5, du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre de l'enquête.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de reconnaître le caractère d'intérêt général de l'opération.
- de donner l'autorisation d'effectuer les travaux correspondants sur le territoire de la Commune

9 CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la constitution, par les communautés levant la Contribution Economique Territoriale (ex-Taxe Professionnelle Unique), d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de délégués désignés par les Communes membres. Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Monsieur Le Maire précise que la Commune de Meslan doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, tous deux domiciliés dans le périmètre communautaire. Le Conseil Communautaire délibérera ensuite le 30 juin sur la constitution définitive de la liste de délégués proposée aux Services Fiscaux pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de Roi Morvan Communauté.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si certains d'entre eux sont volontaires pour siéger à cette CIID. Mme Marie-Claude BEYRIS se porte candidate pour être délégué titulaire et Monsieur Ange LE LAN se porte quant à lui candidat pour être délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés de désigner Mme Marie-Claude BEYRIS en tant que délégué titulaire et Monsieur Ange Le Lan en tant que délégué suppléant pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

10- QUESTIONS DIVERSES

A- Informations sur les décisions prises par le Maire en vertu des délégations données par le Conseil Municipal

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été données lors de la délibération du 08 avril 2014 dernier:

- Acquisition d'une photocopieuse/ scanner couleur auprès de l'entreprise LORI/SI pour un montant de 2 650€ HT
- Acquisition d'un lave-vaisselle pour la Salle Communale auprès de l'entreprise RIVOAL pour un montant de 2 048€ HT.
- Acquisition d'une petite débroussailleuse auprès de l'entreprise TOULLIOU MOTOCULTURE pour un montant de 381,98€ HT.

B- Rapport du SATESE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dernière visite du SATESE à la station d'épuration a eu lieu le 14 mai 2013. Le rapport de cette visite fait état d'un bon fonctionnement épuratoire, d'une bonne qualité de rejet, d'une bonne exploitation. Monsieur le Maire présente également le rapport annuel du SATESE concernant la validation des dispositifs d'auto-surveillance. Ce rapport précise qu'en 2013, la station a reçu en moyenne 18 % de sa capacité nominale en termes de charge organique et 95 % de sa capacité nominale en termes de charge hydraulique. Il y est également fait état d'un bon fonctionnement épuratoire, d'une bonne qualité des rejets, d'une bonne exploitation. Ces rapports ainsi que le rapport d'activité 2013 du SATESE sont disponibles à la consultation en mairie.

C- Réforme des Rythmes scolaires

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires a été décidée le 27 mai dernier par le Comité de Pilotage constitué pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans les deux écoles de notre Commune. Monsieur Le Maire précise que cette nouvelle organisation prévoit :

- **une fin de cours à 16h00 les lundis, jeudis et vendredis avec de 16h à 16h30:**
 - **des APC** (Activités Pédagogiques Complémentaires dispensées par les enseignants) **les lundis et jeudis (ou accueil périscolaire** pour les enfants non concernés par les APC),
 - **Accueil périscolaire "récréation/ garderie" les vendredis.**
- **des TAP** (Temps d'Activités Périscolaires), les **mardis de 15h00 à 16h30**, soit 1h30 d'activités dispensées. Aussi, pour chaque cycle (semaines de cours entre deux périodes de vacances scolaires), un thème d'activités sera proposé par niveau scolaire (par exemple cycle "autour du livre", "découverte de la culture bretonne, "découverte de la nature et de l'environnement", "découverte de la citoyenneté").

	9h00	12h00	13h30	16h00	16h30
LUNDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	APC/ Garderie
			13h30	15h00	16h30
MARDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	TAP
MERCREDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT			
			13h30	16h00	16h30
JEUDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	APC/Garderie
			13h30		16h00 16h30
VENDREDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	Garderie

D- Nouveau site Internet

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la charte graphique retenue pour le nouveau site internet de la Commune et recueille ensuite les impressions de chacun à ce sujet.

E- Proposition de l'ALECOB

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB) a proposé ses services pour accompagner la Commune dans la recherche d'économie d'énergie et en consommation d'eau. La condition pour bénéficier de cette prestation de la part de l'ALECOB est d'adhérer à sa structure (1€/ habitant). Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette proposition dans la mesure où la Commune a déjà été engagée dans diverses opérations similaires avec d'autres structures (étude sur la consommation d'énergie de l'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Energie du Morbihan, consommations d'eau des bâtiments avec le Syndicat Mixte Ellé/ Isole/ Laïta).

F- Bureau du SDEM

Mme Marie-Claude BEYRIS informe le Conseil Municipal qui suite à sa désignation par le Conseil Municipal en tant que délégué au collège territorial du SDEM (délibération du 08 avril dernier), elle a été élue délégué départemental et membre du Bureau du SDEM.

G- Désagréments suite au Rallye National de Bretagne

Madame Valérie LAMY souhaite porter à la connaissance du Conseil Municipal que suite au passage du Rallye National de Bretagne sur le territoire de la Commune le 21 juin dernier, certaines voies/ carrefours sont recouverts de gravillons/ cailloux, ce qui constitue potentiellement un danger pour les conducteurs. Monsieur Le Maire annonce que les agents des services techniques iront faire le nécessaire pour dégager les routes rapidement afin d'éviter d'éventuels accidents.

H- Forum des associations

Monsieur Sébastien WACRENIER rapporte au Conseil Municipal la suggestion émise en Commission "Vie Associative et Sports" d'organiser un forum des associations mi-septembre sur la Commune. Cette proposition reçoit un avis favorable du Conseil Municipal.

Réunion du 24 Juin 2014 // Délibérations n°1, 2,3,4,5,6 A et B,7,8,9, 10 A,B,C ,D,E,F,G et H.		
Ange LE LAN	Chantal PICARDA	Laëtitia ROYANT PROCURATION Ange LE LAN
Daniel HENAFF	Patrick LE GALLIC	Pierre JULOU PROCURATION Sébastien WACRENIER
Sébastien WACRENIER	Nadine LE BRAS	Matthieu LE DORVEN
Delphine LE GAL	Valérie LAMY	Marie-Claude BEYRIS
Magalie LE ROUX	Ludovic JEGOREL	Pascal NAVENNEC